

Ça Monte En Bas



Association pour la valorisation des
Quartiers de la Ville Basse de Montauban

15 mai 2022

Course de Caisses à Savon

REGLEMENT

La course de caisses à savon est un excellent moyen de se rassembler, de convivialité et de partage qui va bien au-delà de l'aspect de compétition.

Par le biais de cette aventure, les participants vont pouvoir être en contact avec une réalité concrète, découvrir, comprendre, valoriser leurs réalisations et se mesurer à d'autres.

La caisse à savon est un véhicule possédant trois à quatre roues, un système de direction et des freins. **La fabrication de la caisse doit être artisanale.**

Les contraintes de constructions sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. Pour autant, il faut veiller à ce que la caisse à savon ne présente pas de danger, tant pour l'équipage que pour les spectateurs.

Ce règlement fait la synthèse de la course de caisse à savons, il faut bien le lire, il s'adresse à tous.

On peut s'amuser mais à condition de ne pas faire n'importe quoi.

Afin de limiter les risques d'accident et les dangers voici quelques recommandations techniques.

Article 1 : LA CAISSE ET LE PILOTE

Les caisses à savon sont des véhicules de minimum 3 roues sans moteur, sur châssis en bois ou en métal avec un volant sans partie contondante (pas de guidon). Une caisse à savon doit être de taille raisonnable. Longueur maxi 3.00m largeur maxi 1.20m poids 120 kg hauteur 1.50m garde au sol 0.10m

- 1.1 LE SIEGE CONDUCTEUR·TRICE :** Il doit être au plus près du châssis, pour la protection des jambes et des pieds la caisse doit être équipée d'un plancher fermé.
- 1.2 FREINAGE ET DIRECTION :** Le freinage peut être commandé par sabot direct sur pneus, frein de vélo, disque ou tambour. Les freins sont obligatoires et doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur deux roues au minimum ou une roue arrières pour les tricycles avec un seule roue à l'arrière. Les guidons ou autres manches sont interdits.
- 1.3 EQUIPEMENT :** Le port de casque (casque moto recommandé mais les casques de ski ou roller peuvent convenir), de gants, de pantalons, haut à manches longues, (ou combinaison) et des chaussures fermées est obligatoire.

L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace.

L'équipement complet sera obligatoire pour et pendant la descente et la remontée des véhicules de courses.

- 1.4 REMORQUAGE :** Des points d'attache doivent être prévus à l'avant et à l'arrière (anneaux de 2.5 cm de diamètre intérieur minimum). Ces attaches doivent être boulonnées ou soudées.

Chaque véhicule de course possédera 2 jeux de sangles de remorquage d'au moins 1.5m de long et munies à chaque extrémité de mousquetons. L'usage de câble métallique est interdit.

- 1.5 CONTROLE TECHNIQUE :** Une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées.

Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs.

Article 2 : LA SECURITE ET RESPONSABILITE

- 2.1 RESPONSABILITE :** L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couverte

par sa propre assurance responsabilité civile. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.

- 2.2 SECURITE :** L'association Ça Monte En Bas, en tant qu'organisateur, s'engage à mettre en œuvre tous les dispositifs possibles pour garantir la sécurité des participants et du public : balisage du parcours, règlement technique, présence de secouristes, sécurisation du parcours. Le parcours est balisé par des ballots de pailles, barrières, pneus. Des signaleurs sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs.

Article 3 : REGLE GENERALE

- 3.1 LA COURSE :** Elle aura lieu au centre-ville de Montauban (82000), du pont Vieux à la place Lalaque.

La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises. Elle prononce les disqualifications ou fixe les pénalités pour non-respect du règlement. Le·la directeur·trice de course assisté·e du chronométré·e et de ses adjoint·e·s sont seul·e·s compétent·e·s pour les épreuves de vitesse. Un secrétariat est prévu pour enregistrer les réclamations éventuelles qui sont soumises au jury de course.

- 3.2 LE PARCOURS :** Départ lancé depuis le pont vieux, les pentes sont de 2 à 5% sur 484m avec quelques courbes. Des panneaux d'indications seront mis aux endroits stratégiques. Les engagé·e·s doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas modifier, ni mettre des marques au sol. Le départ se fera avec une poussée limitée par une zone, seul deux pousseurs seront autorisés à pousser ; si vous n'en avez pas les assistant·e·s nécessaires nous vous aideront.

- 3.3 LE DEROULEMENT :** Les essais se feront le dimanche 15 mai 2022 de 8h à 10h. Le départ de la première manche sera donné à 10h.

Les caisses à savon se présenteront au contrôle technique le dimanche 15 mai 2022 à partir de 7h. Les aspects techniques présents dans ce règlement doivent être respectés pour concourir. La direction se donne le droit de refuser une caisse à savon en cas de non-respect des articles 1 et 2.

L'esthétique et l'originalité des caisses seront jugées par un jury populaire en parallèle du contrôle technique.

Les essais se feront le matin après l'accord du contrôle technique ce qui permettra au pilote de connaître le parcours et sa position de départ pour les manches avenir.

Le nombre de manches peut varier suivant le nombre d'inscription.

- 3.4 LES PRIX DECERNES :** 5 trophées seront attribués : l'Originalité, la Créativité, le Meilleur Temps Course Enfants, le Meilleur Temps Course Adultes et le Meilleur Temps Course Adultes Duo. Une médaille d'honneur est remis à tous les enfants ayant participé.

Article 4 : INSCRIPTIONS

- 4.1 L'INSCRIPTION :** elle est de 20€ par voiture pour la course Duo, de 16€ par voiture pour la course Solo, de 30€ pour une inscription aux deux courses adultes et de 8€ par voiture pour la course enfants.

Le tarif est moitié prix pour les adhérent·e·s de l'association Ça Monte En Bas.

La descente est ouverte à toutes et tous dès 6 ans. Les inscriptions doivent se faire avant la course auprès de Ça Monte En Bas, 1 rue des Oules, 82000 Montauban, par mail à contact@cmeb82.fr ou sur le site www.cmeb82.fr.

L'acceptation du présent règlement inclus la cession du droit à l'image des participants et des caisses tant que l'utilisation des images reste à but non commercial et uniquement lié à la communication autour de l'événement.

4.2 PIECES A JOINDRE LORS DE L'INSCRIPTIONS

- Le bulletin d'inscription papier ou l'inscription en ligne www.cmeb82.fr.
- Le présent règlement signé.
- Le règlement par espèces, chèque ou paiement en ligne sur le site www.cmeb82.fr.
- L'assurance responsabilité civile (demander une attestation chez votre assureur).

4.3 DATES :

Date d'ouverture des inscriptions le 17 mai 2021.

Fermeture des inscriptions le 6 mai 2022.

Les documents doivent nous être parvenus avant le 12 mai 2021.

EN CAS DE MAUVAIS TEMPS NOUS SERONS DANS L'OBLIGATION D'ANNULER LA COURSE

Fait à :

Le : / /

Nom prénom et signature de chaque participant·e avec la mention “lu et approuvé”.
